

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Les Missions Locales au cœur du Plan Jeunes

Le 22 mars 2021

#### Insertion sociale et professionnelle #1jeune1solution

### A chaque jeune sa solution !

Pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire, un plan de relance économique de 100 milliards d'euros a été lancé avec pour priorité la lutte contre le chômage et la préservation de l'emploi.

Un de ses volets, le plan « #1jeune1solution », comporte une série de mesures pour accompagner les jeunes faces aux impacts de la crise sanitaire de la Covid-19.

**Dans le cadre du plan 1jeune 1solution, les Missions Locales sont mobilisées pour réussir le plan jeunes. Le réseau des 440 Missions Locales accompagne chaque année 1 100 000 jeunes vers l'emploi et l'autonomie. Il joue un rôle clé dans le déploiement du plan 1jeune1solution.**

### >>> Solution n°1 : Pousser la porte de sa Mission Locale

Le contexte actuel a engendré une dégradation des conditions de vie des jeunes. Bon nombre de leurs projets ont été remis en cause et l'avenir leur paraît incertain.

**Tous les jeunes de 16 à 25 ans qui cherchent des solutions peuvent se rendre à la Mission Locale de leur territoire. Elle leur permettra de faire le point sur leur parcours de vie et les accompagnera dans la définition d'un projet professionnel, notamment grâce à l'utilisation de la boîte à outils délivrée par le plan gouvernemental 1jeune1solution (France Relance).**

Selon leur niveau, leurs besoins, leurs difficultés, ils peuvent bénéficier de réponses individualisées pour définir un objectif professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir un projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.

L'objectif de la Mission Locale est de favoriser la concertation entre les différents partenaires pour construire des actions adaptées aux besoins des jeunes et aux réalités locales. Pour exemple, le versement de l'aide financière exceptionnelle des jeunes accompagnés par Pôle emploi ou l'Apec s'appuie sur un diagnostic, social et financier, de la situation du jeune, établi par les Missions Locales.



**INFORMATION > Dans le cadre de la loi "Pour une école de la confiance", la formation des jeunes mineurs est obligatoire jusqu'à 18 ans. Les Missions Locales en assurent la mise en œuvre.**

## >>> Plusieurs leviers d'actions

Les principaux leviers d'action proposés aux jeunes, en fonction de leur situation et de leur projet, sont les suivants :

- Un accompagnement dans l'orientation
- Une mobilisation adaptée de tous les dispositifs emploi favorisant l'insertion
- Un accompagnement intensif pour les jeunes en situation de précarité : la Garantie jeunes
- Un accompagnement adapté aux jeunes de 16 – 18 ans, avec des phases de remobilisation et de formation ;
- Des périodes d'immersion en entreprise pour découvrir les métiers ou confirmer leurs projets
- Des formations qualifiantes ou pré-qualifiantes ;
- Des propositions de missions de Service Civique de proximité.

>>> Pour passer en « Mode avenir », une seule adresse, votre Mission Locale départementale

>Antenne de Manosque

04 92 72 75 60 [manosque@missionlocale04.org](mailto:manosque@missionlocale04.org)

>Antenne de Digne-les-Bains

04 92 31 66 08 [digne-les-bains@missionlocale04.org](mailto:digne-les-bains@missionlocale04.org)

>Antenne de Château-Arnoux Saint-Auban

04 92 33 21 10 [chateau-arnoux@missionlocale04.org](mailto:chateau-arnoux@missionlocale04.org)

>Quatorze permanences décentralisées

Sisteron – La Motte du Caire – Barcelonnette – Seyne les Alpes – Annot – Castellane – Beauvezer – Saint André les Alpes – Riez – Gréoux les Bains – Sainte-Tulle – Oraison – Forcalquier - Banon

